

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 378-380

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__378_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII

NOTICE NÉCROLOGIQUE

D^r GUTTSTADT

Le D^r Guttstadt, mort à Berlin le 4 mai 1909, à l'âge de soixante-neuf ans, fut un de ces statisticiens laborieux et consciencieux, dont l'œuvre, citée et pillée par tous, reste pourtant obscure et inconnue. Il est juste que du moins quelques mots soient consacrés à son existence de travail.

Né en 1840 dans la Prusse orientale, il fit ses études médicales à Berlin ; ayant été chargé en 1866 de diriger un service de malades atteints du choléra, il fit sa thèse sur les caractères anatomiques de cette maladie, et devint médecin des pauvres dans le quartier de Luisenstadt à Berlin. Il fut médecin militaire pendant la guerre, et chargé d'un service de varioleux. Ainsi, deux fois il avait vu les horribles ravages produits par les épidémies. L'étude qu'il en fit le conduisit à celle de la statistique médicale. Il y réussit tellement bien que Engel, l'illustre directeur de la statistique de Prusse, l'adjoignit en 1874 à son bureau, qu'il ne devait plus quitter. En 1875, il fut en outre privat-docent à l'Université de Berlin. Il y enseignait l'hygiène « longtemps avant que cette science fût officiellement enseignée dans les universités prussiennes ». Il a publié notamment un « lexique des hôpitaux de Prusse » étendu ensuite à tout l'Empire.

Les autres ouvrages du D^r Guttstadt sont disséminés dans les excellentes publications du Bureau de statistique de Prusse. Ils sont très nombreux et portent presque tous sur la statistique médicale. J'en citerai un seul, parce que son titre excitera sans doute la surprise : c'est le recensement des individus atteints de maladies vénériennes. Grâce à

la méthode très sage imaginée et suivie par l'auteur, ce recensement extraordinaire a pu se faire, donner des résultats très dignes de foi (incomplets à certains égards, mais rectifiables par le calcul) et très instructifs.

La longue et laborieuse carrière du Dr Guttstadt a été peu récompensée. Il s'en plaignit à moi la dernière fois que je le vis, sans aucune acrimonie, et même sans regret, mais avec quelque tristesse. Mais, ce n'est ni à des profits matériels, ni même à la gloire que les vrais savants consacrent leur vie. « J'ai beaucoup travaillé, dit l'Ecclésiaste ; mon cœur y a trouvé sa joie, et c'est tout ce que j'ai tiré de mon travail. »

D^r J. BERTILLON.

VIII

BIBLIOGRAPHIE

La Loterie devant l'opinion publique et le Parlement, par Emile GUILMARD.
Paris, 1910

La question de la loterie est de celles qui surgissent périodiquement sans jamais recevoir de solution satisfaisante. Si l'économie politique et la morale sont d'accord pour condamner toute répartition de richesses par la voie du hasard, il faut pourtant admettre en pratique que la passion du jeu, vieille comme l'humanité, n'est pas de celles que l'on peut espérer étouffer chez un peuple tout entier. Aussi la prohibition complète de la loterie ne servirait-elle qu'à en développer les formes clandestines. La législation actuelle, qui en édicte en principe l'interdiction aboutit en fait, et par voie d'exceptions, à sa réglementation. Elle a donné lieu à de nombreux abus qui montrent l'urgence d'une réforme. Mais que doit être cette réforme pour être efficace ? M. Guilmard voit la solution dans la constitution d'une banque spéciale qui serait l'unique intermédiaire autorisé entre le public et les œuvres de bienfaisance ou d'encouragement aux arts, en quête de capitaux. Ce serait elle qui, sous le contrôle et avec le concours de l'État, organiserait les loteries et les réaliserait financièrement. Ce système que notre collègue défend avec beaucoup de talent, représenterait certainement un progrès sensible sur l'organisation actuelle, mais l'expérience du passé montre qu'il faudrait un frein bien puissant pour empêcher les exagérations et les abus d'émissions de se reproduire. A notre avis, il faut s'appliquer à restreindre le plus possible, si l'on ne peut la supprimer entièrement, la petite loterie à 1 franc le billet, destructive de l'esprit d'épargne chez les acheteurs de billets, qui s'habituent à compter plus sur les bienfaits du hasard que sur leur propre énergie pour acquérir le bien-être. A ce point de vue, la petite loterie est de beaucoup inférieure aux valeurs mobilières à lots, que leur extrême morcellement met aujourd'hui à la portée de tous, et qui offrent tous les ans plus de 30 millions de lots aux espérances de ceux qui cherchent, suivant l'expression de M. Guilmard, « une revanche permise sur la fatalité du destin ». Il nous semble qu'il y a là un dérivatif suffisant à ce besoin d'illusions qui est inhérent à la nature humaine ; cette forme de loterie donne à sa clientèle la certitude de toujours retrouver son argent intact, puisque la chance de gain se paie par une réduction de l'intérêt annuel, c'est-à-dire sur le revenu et non sur le capital ; elle a l'avantage de provoquer l'accroissement des capitaux productifs du pays. Restent les œuvres philanthropiques qui se sont accoutumées à compter sur les produits des loteries ; il ne semble pas qu'il leur soit impossible de se procurer des ressources moins aléatoires et plus normales en faisant appel, soit à la charité privée, soit aux subventions officielles.

G. ROULLEAU.

Annuaire des valeurs industrielles et régionales de la Banque Renault
Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C^{ie}. 1910

L'Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque Renault contient une foule de documents statistiques fort intéressants sur la région de Nancy dont le développement industriel est remarquable depuis la découverte des mines du bassin de Briey. Bien composé, bien édité, cet Annuaire est un document de statistique financière que beaucoup de nos confrères auront intérêt à consulter.

BARRIOL.

IX

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1910-1912

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude statistique sur les Effets de commerce

(Nombre — Répartition par valeur nominale — Durée — Circulation
Taux d'escompte — Frais d'encaissement, etc.)

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société faisant partie du Conseil au moment de la fermeture du concours sont exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1912, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise*;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement, sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL